Août 2010

contacts

bulletin d'informations municipales

édito

Après un hiver enneigé qui a donné beaucoup de satisfactions à notre clientèle, la saison estivale a démarré avec succès avec le 7éme mondial du VTT ou encore la 11éme édition de la « Mountain of hell ».

Dans une situation de crise économique, nous avons pour l'instant conservé un assez bon taux de remplissage. Espérons que cette tendance se maintiendra dans un contexte national qui a vu en 10 ans la montagne perdre 25% de sa clientèle estivale. Le ministre du tourisme Hervé Novelli, avec qui, le 1er juillet, nous ouvrions la campagne de lancement de la saison d'été, était particulièrement confiant et annonçait que la reprise économique commençait avec le tourisme. Espérons que ce pronostic sera tenu !

Félicitons tous les acteurs de la promotion de notre tourisme dans la station et les villages, car l'évènementiel est de plus en plus une des clés du succès. On le vérifie chaque année, il faut sans cesse maintenir nos manifestations, les renouveler, en faire de nouvelles. Au passage, signalons le bon succès de la Saint Pierre et des « Médiévales » de Venosc.

Nous continuons à travailler pour simplifier l'accès à la station via la télécabine de Venosc, ce qui passe par la nécessité d'une réduction tarifaire du passage piéton. Cela semble être acquis dans le cadre d'une convention avec le Conseil général de l'Isère, que nous remercions vivement, la télécabine sera accessible avec un PASS Transisère (mensuel, annuel ou 1 jour de la tarification départementales, quel que soit le nombre de zones souscrites par les usagers) ce qui mettra l'AR à 4,20 € pour le PASS 1 jour (au lieu de 8 € aujourd'hui), ce titre permettra aussi d'aller à la Bérarde ou Bourg d'Oisans (AR) sans nouveau paiement. Ce dispositif a été négocié dans le cadre d'une convention générale avec le Conseil général qui prévoit le transport scolaire d'une partie des collégiens des 2 Alpes via la télécabine et le bus scolaire de la vallée du Vénéon.

Avec le Printemps et l'Eté, les travaux ont repris, qu'ils soient financés par la Commune ou encore par le SIVOM des 2 Alpes pour les compétences qui sont les siennes (voir articles travaux).

Les priorités 2010 :

2010 est une année aux enjeux importants pour notre Collectivité et pour son avenir : charte du Parc National des Ecrins, PLU, Intercommunalité Oisans et 2 ALPES, conséquences de la cession de DAL…

➢Les parcs nationaux connaissent depuis peu une nouvelle législation qu'il faut aujourd'hui mettre en œuvre dans le cadre d'une charte à passer entre la Commune et le Parc National des Ecrins. Administrateur du PNE, je veille avec attention sur les projets en cours

MAIRIE DE VENOSC

Station des 2Alpes - Isère

COMITÉ DE RÉDACTION : PIERRE BALME, HERVÉ LESCURE, ANDRÉ BRUN, DIDIER TANTALE, DIANE JAMEN, ISABELLE TÊTE, KARINE NALLET, SABINE VIARD
PHOTOS : HERVÉ HAMON, OFFICE DU TOURISME DES 2 ALPES, BRUNO LONGO, ANDRÉ BRUN, HERVÉ LESCURE, X.
CONCEPTION : THIERRY LEMAÎTRE 04 38 12 90 62
IMPRESSION : AIO 04 76 80 01 22 - e-mail : atelierbo@wanadoo.fr
MAIRIE ANNEXE DE VENOSC
BP 125 - 38860 LES 2ALPES
TÉL. 04 76 80 57 22 - FAX 04 76 79 57 10
MAIRIE DE VENOSC
LE COURTIL - 38520 VENOSC
TÉL 04 76 80 06 75 - FAX 04 76 80 01 55
E-MAIL : mairiedevenosc@wanadoo.fr

Edito suite

pour préserver bien sûr l'environnement, la nature, la faune, la flore mais dans le respect des intérêts économiques et sociaux de notre Commune et Station.

➢L'approbation du PLU avance lentement, tant les contraintes administratives et techniques sont lourdes. Après de dures négociations nous devrions pouvoir, après avis de la commission des sites, présenter des documents précis pour lancer une enquête publique en fin d'année pour disposer d'un PLU opérationnel au début de l'année 2011.

➢La Communauté de communes de l'Oisans a vu le jour début 2010, elle assume une partie des compétences de l'intercommunalité 2 Alpes, les autres étant assurées par le SIVOM recréé des 2 Alpes. C'est une structuration complexe mais bénéfique pour notre avenir à condition d'y être très vigilant. C'est aussi un dispositif à faire évoluer, à faire grandir. Il faudra aussi en tirer les conséquences pour les communes de Mont de Lans et de Venosc. La gestion de la station des 2 Alpes me paraît nécessiter un renforcement de la coopération intercommunale, peut être dans un nouveau cadre organisationnel.

➢La Compagnie des Alpes a repris la gestion de la DSP des remontées mécaniques, c'est une nouvelle ère qui s'ouvre pour nous tous. Les premiers contacts ont été empreints de courtoisie et de compréhension réciproque, les

maires des 3 communes concédantes ont été associés ensemble à toutes les discussions, c'est un immense progrès par rapport au passé. Le nouveau concessionnaire renouvelle toute la signalétique des pistes cette année (1 M€). Pour l'année prochaine, il envisage outre la création d'une piste de retour, le remplacement de la vétuste télécabine du Diable, nous allons entreprendre des négociations pour le meilleur investissement au bénéfice de tous.

Vie de la commune

Cet été est placé sous le signe du changement, en effet après plus de vingt ans au service de notre commune Monsieur Dominique Doron, Directeur Général des Services a demandé à bénéficier du « Congé spécial » que lui permet son statut. Il cèdera, officiellement fin septembre, sa place à Madame Louisette Rousselle après une période de « double commande ».

Monsieur André Rosseel, Chef de la Police Municipale qui a pris sa retraite en début d'été est remplacé par Monsieur Patrick Bel à la tête de la Police Municipale et enfin Madame Paule Brun employée à la bibliothèque de Venosc Village, retraitée également, est remplacée par Madame Jocelyne Balme.
En remplacement de Véronique Garcin, affectée à l'Agence Postale de l'Alpe de Venosc, Aline Dode assure le secrétariat de la mairie de Venosc depuis début juin 2010, sous la responsabilité de Brigitte Borret.
Nous remercions ces « jeunes retraités » pour leur implication dans la vie de la commune pendant toutes ces années et leur souhaitons un avenir plein de projets. Souhaitons aussi la bienvenue aux nouveaux arrivants, même si pour certains, la « maison » est déjà bien connue.

Je souhaite à tous un excellent été
Bien cordialement à vous

Pierre Balme, maire de Venosc

Les Travaux

Projet et Travaux en cours

Ce printemps 2010 a une nouvelle fois vu la réalisation de divers travaux de voirie et de bâtiments.

Le programme de réalisation de toilettes publiques s'est poursuivi cette année avec l'implantation d'un bloc rue des Vikings, à coté du téléski du même nom, qui sera fort utile tant l'été pour les promeneurs que l'hiver pour les skieurs. Un deuxième bloc a été mis en place à Venosc Village, sur la place du Sellier, bloc qui a prouvé son utilité lors des diverses manifestations de l'été organisées par l'Office du Tourisme.

Autre chantier d'importance pour la commune, qui devrait être terminé dans les jours à venir, la réfection des allées du cimetière, comprenant la mise en place d'un réseau d'évacuation des eaux pluviales, la reprise des bordures et la réalisation d'un revêtement en dalles de béton désactivé.

Par ailleurs, comme chaque année, nous avons poursuivi notre campagne de réfection des voiries et de reprise des enrobés, campagne bien évidemment menée parallèlement à la reprise, par le Sivom des Deux Alpes, des réseaux enterrés sous les voiries concernées.

Pour ce qui est des travaux à venir, nous allons concentrer nos efforts sur l'aménagement de l'Avenue de la Muzelle, qui représente très certainement le plus grand enjeu de la Commune sur la station. Ce travail de longue haleine, commencé avec le levé topographique de l'ensemble du site et une réflexion de notre part sur les besoins et les attentes de chacun. Viendra ensuite le choix d'un Maître d'œuvre avec qui nous pourrons élaborer un projet définissant les emprises piétonnes, automobiles, cyclistes pourquoi pas, ainsi que les zones réservées au stationnement. Nous pourrons aussi à ce stade faire le choix des matériaux à mettre en œuvre pour chacun des usages définis, en prenant en compte l'ensemble des contraintes, notamment celles dues au déneigement.

Il est bien évident que parallèlement à ces travaux et ces projets, nous continuons, au quotidien, notre travail d'entretien de la commune, comprenant les bâtiments, les voiries, tout comme l'embellissement par le biais des campagnes de fleurissement.

Agnès Argentier

Les Travaux

Débordement des eaux pluviales

Depuis quelques années nous connaissons un débordement inhabituel de nos collecteurs d'eaux pluviales lors de gros orages.
Ceci est dû en partie à l'imperméabilisation de nos chaussées mais sans doute aussi à un phénomène climatique.
De gros travaux ont déjà été entrepris sur la station avec la mise en place l'an dernier de cuves de rétention.
Il est courant de voir les « trappons » et grilles d'égout ou d'eaux pluviales se soulever sous la pression, nos collecteurs étant transformés en véritables conduites forcées.
C'est pourquoi nous avons pris diverses mesures afin de limiter voir supprimer ce phénomène au niveau du village.
Dès début juin, sous la surveillance du SIVOM des Deux Alpes la totalité des eaux pluviales du hameau de la Ville, depuis le chemin des Deux Alpes jusqu'à la traversée de route au dessus de l'église est désormais déviée vers le torrent du Merdaret.
Le collecteur passant précisément au tournant près du torrent dans un lacet de la route, la distance de raccordement est raisonnable mais a cependant demandé un génie civil important compte tenu de la nature du terrain.

La pelle araignée au fond du Merdaret et un gros bloc de granit témoin de la présence de glaciers il y a bien longtemps.

Gageons que le bas de la rue du « Cours de la vie » et le carrefour de « Maison poule »ne subiront plus ces inondations qui, il faut le dire, "empoisonnaient" la vie des riverains.

D'autres déviations du même type sont prévues, mais nous en reparlerons lorsqu'elles seront finalisées.

André Brun

Budget Primitif 2010 Venosc

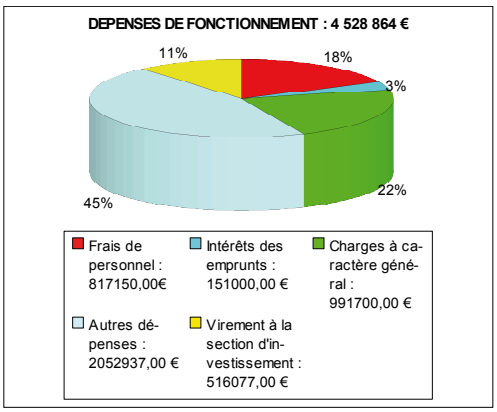
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT : 4 528 864 €
11%
18%
3%
22%
45%
Frais de personnel : 817150,00€
Intérêts des emprunts : 151000,00 €
Charges à caractère général : 991700,00 €
Autres dépenses : 2052937,00 €
Virement à la section d'investissement : 516077,00 €

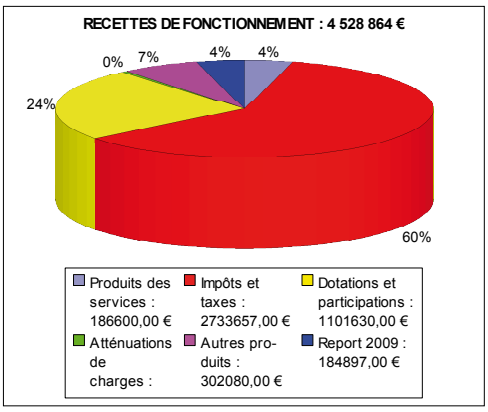

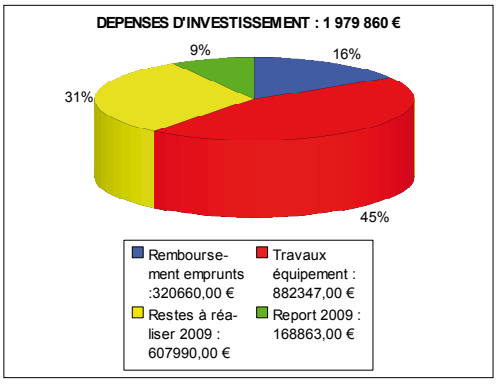

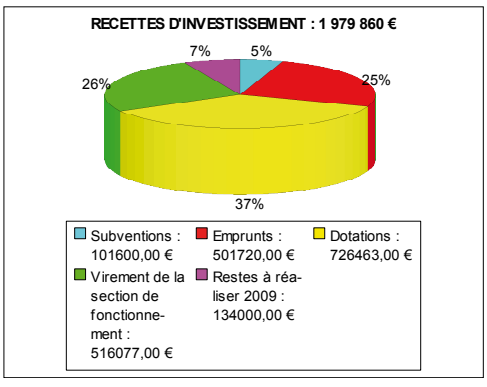

Les principaux programmes inscrits dans le cadre du budget primitif 2010 sont les suivants :

a) opérations nouvelles :
- Blocs sanitaires autonomes : 250.000 euros
- Travaux bâtiments : 47.000 euros
- Voirie 2010 : 340.000 euros
- acquisitions diverses : 20.000 euros
- Etudes : 49.000 euros
- réserves foncières : 75.000 euros
- E.Rurale : 70.000 euros

b) programmes antérieurs :
- Acquisition matériel : 14.000 euros
- Travaux bâtiments : 53.000 euros
- Réfection allées du cimetière : 146.000 euros
- Travaux divers : 173.650 euros
- E.Rurale : 145.000 euros

Ce budget tient compte de la nouvelle organisation intercommunale des Deux Alpes et notamment :
- de la suppression de la perception de la Taxe Professionnelle au profit de l'intercommunalité
- de la participation à hauteur de 1 790 000 euros à cette intercommunalité

Néanmoins, il est important de noter que la pression fiscale n'augmente pas.

Au niveau de la section de fonctionnement :
- le montant de l'endettement se maintient à la hauteur de 3% ,
- la prise en charge par la Commune des dépenses liées au Service Incendie
- le versement d'une subvention de 84 000 euros à l'Office de Tourisme de Venosc-Vénéon.

Intercommunalité 2 Alpes

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE L'OISANS - SERVICE 2 ALPES - SIVOM DES 2 ALPES

L'année 2010 expérimente la nouvelle organisation intercommunale des Deux Alpes :

➢Services socio-culturels, scolaires, promotion touristique, transports station, logement et accueil des saisonniers, etc… gérés dans le cadre de la Communauté de Communes de l'Oisans avec un financement provenant principalement de la contribution foncière des entreprises de zone (ex. taxe professionnelle de zone).

➢Service techniques (fonctionnement et investissements liés à l'entretien général des espaces publics de la station des Deux Alpes et des Villages), services de l'eau et de l'assainissement, réseaux d'enneigement de culture, etc… gérés par le nouveau SIVOM financé par les participations communales de Mont de Lans et de Venosc.

Année expérimentale, car si opérationnellement les tâches techniques sont inchangées, l'aspect administratif de la scission du budget de l'ex. Communauté de Communes des 2 Alpes implique nécessairement une complexité de gestion au quotidien et une vigilance d'exécution accrue qui demandent bien une année d'expérience de manière à prévoir d'éventuelles corrections pour les exercices suivants.

2009 compris) sont inscrits dans les budgets de la Communauté de Communes de l'Oisans – services 2 Alpes et du SIVOM, selon le détail suivant :

	SIVOM des 2 Alpes	Communauté de Communes de l'Oisans - service 2 Alpes
Acquisitions matériels, véhicules	311.000 €	30.500 €
Etudes et travaux bâtiments	170.110 €	137.700 €
Réseaux d'eaux pluviales	347.600 €	15.000 €
Plan neige + projet de la Mura	422.000 €	-
Divers	51.090 €	-
Géolocalisation des navettes	-	360.000 €
	1.301 800 €	**543.200 €**

Les budgets de fonctionnement ont été votés dans un souci de maintien du niveau global de dépenses (+ 1 % par rapport à 2009), un des aspects positifs de l'élargissement à l'Oisans étant de permettre une augmentation globale du niveau des recettes de + 2,50 % par rapport à 2009, sans augmentation du taux d'imposition (et même la baisse de la fiscalité sur la collecte des ordures ménagères).
Si l'exercice 2010 est caractérisé par le marquage d'une pause quant au niveau des investissements, il n'en demeure pas moins qu'un montant total de 1.845.000 € d'acquisitions et de travaux (reports de

Ces investissements seront en partie réalisés avec l'apport d'un montant d'emprunt très mesuré : 340.000 €.

Le SIVOM des 2 Alpes dispose en outre d'un budget annexe de l'eau et de l'assainissement, qui malgré une augmentation pénalisante de la participation au SACO, permet de réaliser un montant des travaux nouveaux sur les réseaux d'AEP et de collecte qui atteint 325.000 € financés à hauteur de 250.000 € par emprunt (après cinq années d'autofinancement à hauteur de 400.000 € par an).

SUBVENTIONS ASSOCIATIONS

ASSOCIATIONS SPORTIVES

Associations sportives	Montants attribués 2010
Ski Club	66 500.00€
A.S Mont de Lans/Venosc (basket)	7 500.00€
Judo Club 2 Alpes	6 000.00€
Deux Alpes Pétanques	4 300.00€ exept.+ 600.00€
Association OLGA	3 500.00€
A.S 2 Alpes	3 000.00€
Choucas Bikers	2 500.00€

SUBVENTION ACCORDÉES AUX SPORTIFS DE HAUT NIVEAU

Nom, Prénom	Montants attribués 2010
AUBERT Sandrine	30 000.00€ +18 000.00€
ROLLAND Marion	20 000.00€
BONATO/BOULLOUD	15 000.00€
BERLIOUX Jean Baptiste	5 500.00€
LONGO Arthur	10 000.00€

Intercommunalité 2 Alpes

SUBVENTIONS ASSOCIATIONS

ASSOCIATIONS DIVERSES

Associations	Montants attribués 2010
Club Musical	8 500.00€
Fête des Foins	5 500.00€
Amicale du Personnel	4 000.00€
Amicale Sapeurs Pompiers	3 500.00€
Association Don du Sang	3 000.00€
Sou de l'Ecole Primaire Alpe de Venosc	2 200.00€
Amicale Jeune Sapeur	2 000.00€
Sou de l'Ecole Maternelle 2 Alpes	1 500.00€
Sou de l'Ecole Primaire Alpe de Mont de Lans	1 500.00€
Ois'anim	500.00€
FNACA	400.00€
PRAPNA	225.00€
L'ATELIER	200.00€
CHORALE DES CIMES	160.00€

LA TAXE DE SEJOUR - UNE RECETTE DU TOURISME POUR FAVORISER L'ACCUEIL DES TOURISTES

Mode d'emploi pour les hébergeurs à compter de l'hiver 2010/2011

La taxe de séjour a été instituée par la loi du 13 avril 1910. Elle est instaurée sur Venosc depuis 1986.

→ LES PÉRIODES DE PERCEPTION DE LA TAXE DE SÉJOUR SONT

Saison d'hiver
du 1er décembre au 30 avril

Saison d'été
du 15 juin au 31 aout

→ LA TAXE DE SÉJOUR AU RÉEL :
Les loueurs de meublés et les agences immobilières sont assujettis à la taxe de séjour au réel. Chaque fin de mois, vous devez transmettre à la mairie votre règlement (à l'ordre du Trésor public – attention : les chèques des touristes ne sont pas acceptés par la mairie), accompagné d'un état récapitulatif mensuel. Cet état doit indiquer le nombre de personnes hébergées, le nombre de nuitées, le tarif de la taxe de séjour, les motifs d'exonération (enfant de – de 13 ans) et de réduction (famille nombreuse). Le montant de la taxe de séjour doit apparaître sur vos factures de location.

Au réel, c'est le touriste qui paie la taxe de séjour par l'intermédiaire du loueur de meublé qui reverse à la mairie cette taxe.

→ LA TAXE DE SÉJOUR FORFAITAIRE :
Les hôtels et collectivités, les campings, les résidences de tourisme sont assujettis à la taxe de séjour forfaitaire. Vous devez compléter et retourner à la mairie avant le début de saison la déclaration en indiquant vos périodes d'ouverture, la catégorie de classement de votre établissement et sa capacité d'accueil. Votre règlement (à l'ordre du Trésor public) doit nous parvenir avant le 28 février pour la saison d'hiver et avant le 15 août pour la saison d'été. Une facture de la mairie vous sera transmise auparavant.

Au forfait, le redevable de la taxe de séjour est l'hébergeur qui doit l'intégrer dans le prix de ses prestations.

→ LA TAXE ADDITIONNELLE DÉPARTEMENTALE DE SÉJOUR
Le Conseil Général de l'Isère a décidé le 18 juin 2009 d'instaurer la taxe additionnelle départementale de 10% à la taxe de séjour. Les tarifs ci-desous prennent en compte cette mesure. La commune de Venosc versera au Conseil Général 10% de la recette de la taxe de séjour.

→ TARIFS DE LA TAXE DE SÉJOUR

Meubles hôtels et tous autres établissements de caractéristiques équivalentes	Tarif Taxe de séjour (Par nuitée et par personne)
4 * (Étoiles/clés/épis …)	1.30 €
3 * (Étoiles/clés/épis …)	0.90 €
2 * (Étoiles/clés/épis …)	0.80 €
1 * (Étoiles/clés/épis …)	0.70 €
Non classé	0.60 €
Terrains camping et de caravane 3 et 4 *	0.50 €
Terrains camping et de caravane 1 et 2 *	0.20 €

Vie de la commune

MOUVEMENTS DE PERSONNELS - RETRAITE

Paule BRUN est rentrée en qualité d'hôtesse accueil remplaçante à l'agence postale de Venosc depuis décembre 1990.
Diplômée Auxiliaire de Bibliothèque en juin 1995, elle a exercé ses activités tant à l'agence postale, à la mairie ou à la bibliothèque.
Elle est remplacée par Jocelyne BALME.

André ROSSEEL est entré à la commune le 15 décembre 1987 en qualité d'agent de police municipale et titularisé le 1er avril 1991 en qualité de gardien de police municipale.
Il a été promu brigadier de police municipale le 1er juillet 2001 et enfin au grade de Chef de Police municipale le 1er janvier 2006.
Patrick BEL, Brigadier Chef Principal, le successeur d'André ROSSEEL.

Dominique DORON a commencé sa carrière administrative dans la région parisienne en 1974 jusqu'en 1983.
Est arrivé à la mairie de Venosc en juin 1983 en qualité de Secrétaire Général jusqu'en avril 1990 où il a rejoint le département de l'Hérault jusqu'en 1996.
Retour à la Mairie de Venosc en juillet 1996 en qualité de Directeur Général des Services
Il quittera ses fonctions fin septembre 2010.

MOUVEMENTS DE PERSONNELS - ARRIVÉE

Louisette ROUSSELLE
Originaire du Nord, mariée et mère de deux filles.
Entrée dans l'administration Communale en 1978 dans une Collectivité de 30 000 habitants, elle a gravi les différents grades de la Fonction Publique Territoriale. Nommée Secrétaire Générale dans une Collectivité du Gers : mutée en qualité de Directeur Général à Salies de Béarn, Ville Thermale et Touristique des Pyrénées Atlantiques où elle est restée 15 ans.
Arrivée toujours en qualité de Directeur Général dans une Commune de 8000 habitants à Feurs dans la Loire, elle a rejoint le Département de l'Isère, il y a deux ans.
Arrivée à Venosc le 19 juillet, elle succèdera à Mr DORON.

Brèves - Brèves

BIBLIOTHÈQUE

Du nouveau à la bibliothèque ...
Paule vient de prendre sa retraite au 01/07/2010 et Jocelyne vous accueille le :

- lundi de 14H00 à 16H45
- mercredi de 14H00 à 19H00
- vendredi de 14H00 à 16H45

Nous vous attendons nombreux et restons ouverts à vos suggestions ...
Bonne lecture à tous !

COMITÉ DES FÊTES

Le Président et son bureau vous informent qu'une **Assemblée Générale** du Comité des fêtes se tiendra en **octobre 2010** à la salle communale de Venosc Village.
Le bureau est à renouveler et les membres actuels ne souhaitent pas se représenter.
Si des personnes sont intéressées, faites-vous connaître auprès de la Mairie de Venosc-Village - Bâtiment l'Ardoisière Tél : 04.76.80.06.75.
Espérons nous retrouver nombreux à l'Assemblée Générale d'octobre, nous vous souhaitons un bon été !

Tourisme

Visitez Venosc... village authentique à seulement 5 minutes de la station des 2 Alpes par la télécabine de Venosc...
Tél. 04 76 80 06 82
info@venosc.com
www.venosc.com
venosc
Artisans d'art...
Activités sportives...

VENOSC EST RECONNU « STATION VERTE » !

L'équipe municipale et l'Office de Tourisme de Venosc sont très fiers d'avoir obtenu le label « Station Verte ».
Il a été attribué à la Commune de Venosc grâce au caractère rural, à l'aménagement urbain, à la situation géographique (espaces naturels protégés) et à l'équipement touristique du village.

Une « Station Verte », c'est quoi exactement ?

Une « Station Verte » présente ces particularités :

- Un village proposant une offre permanente et organisée de loisirs
- Une destination respectueuse de l'environnement
- Un Office de Tourisme organisant l'accueil et l'information
- 200 lits au minimum en hébergements variés
- des services, des commerces, des aires de jeux, des espaces entretenus et fleuris
- des équipements de loisirs (baignade, jeux, sports, sentiers)
- des espaces de découvertes : nature, visites, produits à déguster

Quelles sont les retombées attendues pour notre village ?

Les retombées seront surtout touristiques. Il s'agit de séduire une clientèle de plus en plus soucieuse de l'Environnement et de la qualité d'accueil.

Pour information, en Oisans d'autres villages sont labellisés « Station Verte ». Il s'agit de Auris en Oisans, Bourg d'Oisans et Oz en Oisans.

Pour plus d'information au sujet du label « Station Verte », veuillez vous connecter sur : http://www.stationverte.com/

LES MÉDIÉVALES DE VENOSC

Un forgeron actionne un gros soufflet et fait jaillir des étincelles du métal incandescent.
Tandis qu'un peu plus bas, des cavaliers s'affrontent en une joute fraternelle sur fond de cascade de la Muzelle.
Ici, on assemble une côte de maille, plus loin des archers démontrent leur adresse, là on fabrique des bijoux, alors qu'une foule nombreuse déambule dans les ruelles pavées du village en quête d'une bouteille d'hydromel ou autre souvenir médiéval.
Le ciel est bleu, des chevaliers, des seigneurs, de gentes dames ou des brigands se côtoient sous les oriflammes animées par une légère brise.
Le soir venu, ce fut ripaille sur la grand place avec combats à l'épée, démonstration de jonglerie et cracheur de feu sous les applaudissements d'une foule enthousiaste.

Tout cela grâce aux nombreux bénévoles, aux équipes de l'OT de Venosc et du SIVOM des Deux Alpes.
Bravo et à l'an prochain.

André Brun

Tourisme

LA SAINT PIERRE

Environnement

LE BRÛLAGE À L'AIR LIBRE DE VÉGÉTAUX : GROS ÉMETTEUR DE POLLUANTS

Une contribution importante à la pollution atmosphérique :

Le brûlage à l'air libre de végétaux émet de nombreux polluants parmi lesquels les particules (poussières) et les dioxines et furanes, véritables préoccupations nationales pour la santé publique.

Une étude récente du réseau Atmo Rhône-Alpes a mis en avant les éléments suivants :

- un seul feu de 50 kg de végétaux émet autant de particules que :
- une voiture essence récente qui parcourt 8500 km (3500 km pour une voiture diesel) ;
- 4 mois et demi de chauffage d'un pavillon avec une chaudière fuel ;
- 40 à 400 trajets, selon le véhicule, pour rejoindre la déchetterie la plus proche ;

- si tous les propriétaires d'un pavillon d'une agglomération de 400 000 habitants font un seul feu de ce type par an, ils contribuent à l'émission d'autant de dioxines et furanes que l'incinérateur qui brûle les déchets ménagers de cette agglomération pendant un an.

Le brûlage des déchets verts est interdit en Isère :

Le Règlement Sanitaire Départemental interdit l'élimination par brûlage de tous les déchets ménagers dont les déchets verts de tonte des pelouses, de taille des haies et plus généralement tous les déchets issus de l'entretien des jardins.

Il faut privilégier la valorisation par compostage :

- soit en compostant soi-même ses déchets verts pour produire un amendement organique de qualité ;
- soit en apportant ses déchets verts à la déchetterie la plus proche ou en ayant recours à la collecte sélective lorsqu'un tel service est proposé par la collectivité.

LES INTENTIONS S'ENVOLENT SEULS LES ACTES RESTENT

Alors que 75% de nos ordures ménagères sont recyclables en Isère seulement 20% sont recyclés ... ! Et notre commune de Venosc n'a malheureusement pas encore une incidence positive pour faire augmenter ce dernier pourcentage.
A la décharge des concitoyens, les règles de la collecte sélective peuvent sembler complexes, et cela peut décourager le trieur le plus motivé.
Cependant, ce n'est qu'une simple question d'organisation et surtout d'habitude.
Prenez en compte les enjeux environnementaux pour vous motiver :

- 1 tonne de plastique recyclé
➔ c'est 500 à 600 kg de pétrole brut économisés,
➔ 200 à 300 kg de gaz naturel,
- 1 tonne d'acier recyclé
➔ 2 tonnes de minerai de fer,
➔ 0,6 tonnes de coke évitées,
- 1 tonne de papier carton recyclé
➔ 1, 4 tonne de bois évitée,
- 1 tonne d'aluminium recyclé
➔ 2,4 tonnes de bauxite évitées,
- 1 tonne de verre ➔ 660 kg de sable.

Notre commune s'est engagée à réduire au quotidien la quantité et l'impact des déchets.
Il faut agir pour préserver durablement l'environnement et notre qualité de vie et celle de nos enfants.
La commune ce n'est pas une entité, non … !
La commune c'est l'ensemble des concitoyens qui la compose.

Didier TANTALE

Vie Sociale, Educative et Sportive

CLASSE DE MER

Les classes de CP et CE1-CE2 de l'Alpe de Venosc sont parties en classe de mer au Pradet (Var) du 14 au 19 juin.
Les enfants ont pu découvrir quelques activités du bord de mer.
Au programme : Initiation à la voile sur des optimists, visite de quelques sites remarquables du patrimoine local comme l'île de Porquerolles (Fort Sainte-Agathe, plage de la Courtade), le port des Oursinières, le Musée de la Marine à Toulon, observation des arbres et arbustes méditerranéens (olivier, mimosa, eucalyptus, laurier fleur, laurier sauce, aloé vera, palmier, pin d'Alep…) dans le magnifique parc du centre d'hébergement du Mas de l'Artaude, découverte de la faune et la flore marine (pêche d'étoile de mers, oursins, bernard l'hermitte, crabes, anémones).
Petits et grands gardent un très bon souvenir de ce séjour.
Merci à la communauté de communes de l'Oisans pour le financement de cette classe de mer.

Les enseignantes

CLASSE DE MER A TREBEURDEN

Ce sont 60 élèves de primaire de Auris, Mont de Lans et Venosc village qui ont quitté l'Oisans en car le 02 mai 2010 à 17h00 pour voyager toute la nuit vers les Côtes d 'Armor. Arrivés à 8h00 à Trebeurden, ils ont découvert sous le soleil un panorama digne d'une carte postale !
Le programme était complet du CP au CM2 : 6 séances de catamaran pour les cycles 3 (la mer du nord est froide et plus dangereuse pour la voile), visite de l'aquarium de Trégastel, étude des algues, sortie en mer avec la SNSM, visite du radôme et planétarium; musée des télécommunications, LPO ligue de protection des oiseaux
La cour de récréation à elle seule était dépaysante pour nos petits montagnards; une immense plage de sable à 2 pas de leurs classes. Tout était au top, les enfants super sages, la météo, le décor, le centre d'hébergement, les animateurs qui ont rendu ce séjour inoubliable pour tous !
Un grand coup de chapeau à Fred Guignard pour son encadrement attentif et efficace.
Vivement 2012 pour recommencer !

Vie Sociale, Educative et Sportive

SPECTACLE DES ÉCOLES

Mardi 8 juin, les élèves des Deux Alpes ont présenté leur spectacle de fin d'année à Amphibia, alliant musique jazz et danse. Cette année, ils ont travaillé avec Laure Leguet, de la compagnie ABC danse de Grenoble, pour construire une chorégraphie contemporaine. En musique, un travail en amont sur l'histoire du jazz a permis d'élaborer un chant, avec l'aide de Colette et Stéphane, sur une musique originale de Christophe Caravano. Un CD a été enregistré dans un studio de Sassenage.

JOURNÉE DES SÉNIORS À PALADRU

Ce vendredi 4 Juin, nous avons eu notre sortie annuelle d'un jour, en direction du Lac de Paladru. Deux cars, l'un partant des Deux Alpes et l'autre de Venosc se retrouvent à la biscuiterie Louvat à St Geoire en Valdaine où nous découvrons la fabrication du biscuit en pays Dauphinois et la dégustation appréciée de leurs produits.

Le déjeuner à l'Hostellerie le lac Bleu à Charavines met tout notre groupe en appétit et dans une ambiance conviviale… Nous reprenons les cars pour un circuit commenté autour du lac profitant de la beauté du site et de son histoire légendaire.

De retour dans notre commune en fin de soirée, nous sommes heureux de cette bonne journée…

Josette Durantin

Vie Sociale, Educative et Sportive

SAISON TRÈS POSITIVE POUR NOS BASKETTEURS BISALPINS

Cet hiver les minimes basketteurs des 2 Alpes (nés en 95 et 96) ont fini en tête de leur poule. Des gagnants, vaillants, dynamiques, motivés, bien adaptés à l'altitude ce qui leur donne un souffle d'avance sur leurs adversaires ! Ces qualités essentielles ont assuré à Suraj, William, Ken, Bruno, Valentin, et Tery la victoire sur les équipes d'Eybens, Saint-Martin d'Hères, Vif et Vizille. Ceci leur a permis d'être repérés par ces clubs et l'année prochaine trois d'entre eux vont aller jouer en "EQUIPE REGION CADET" à Vizille. Dans leurs pas marchent avec brio les Benjamins (nés en 97 et 98) premiers également de leur poule et vainqueurs des équipes de Séchilienne, Vif, Allevard, Jarrie et Vizille. Au cours de cette saison, Antoine BONOMI a été détecté par le Comité de l'Isère de Basket pour jouer au niveau régional avec Vizille. Bonus de fin de saison, il a pu jouer quelques instants avec l'équipe de BASKET PRO A de Villeurbanne. Mais le club c'est aussi les poussins et mini poussins qui rêvent de suivre l'exemple de leurs aînés. Sans oublier les adultes qui se retrouvent juste pour le plaisir le dimanche soir à Amphibia... On attend avec impatience la nouvelle saison 2010-11 et l'arrivée de nouvelles têtes blondes pour faire résonner les ballons de basket dans le gymnase d'Amphibia.

DES NOUVELLES DE MARION ROLLAND

Bonjour à tous,
J'espère que vous allez tous très bien. Je profite du retour du soleil pour vous donner quelques nouvelles.
Après des vacances au bout du monde (la Malaisie c'est trop beau) qui m'ont fait beaucoup de bien au moral comme au physique, je suis heureuse de vous annoncer que j'en ai fini avec la rééducation à Hauteville !
J'ai fait ma 3ème et dernière "phase" mi-juin. Tout s'est bien passé, mon genou va bien, il est un peu réactif quand je force plus dessus mais rien d'anormal à 3 mois post-opération.
C'est maintenant que les choses sérieuses commencent, jusqu'à fin août je vais descendre plusieurs fois dans le sud à Boulouris pour recommencer l'entraînement tout en continuant à être suivie par des kinés et des préparateurs physique habitués aux "retours de blessure".
Si tout continu à bien se passer je devrais pouvoir partir avec mon groupe sur le stage de ski du Chili au mois de septembre.
Mais le dernier mot reviendra au chirurgien que je revois début septembre.
D'ici là, j'espère pouvoir vous donner d'autres bonnes nouvelles !

Grosses bises à tous.
Marion.

Avant une sortie

- Choisissez une activité à votre mesure.
- Choisissez votre itinéraire en fonction de vos capacités (ne pas se surestimer, doser ses efforts…) et sachez l'adapter en fonction des difficultés rencontrées (dénivelé, terrain accidenté, météo changeante).
- Prenez connaissance de la météo.
- Choisissez de préférence des chemins balisés et suivez la signalisation en place.
- Informez une personne du jour et de l'heure de votre départ et de votre retour ainsi que de votre itinéraire, évitez de partir seul.
- Ne comptez pas uniquement sur votre téléphone portable : il n'est pas toujours possible de capter un réseau en zone montagneuse.

Les bons réflexes

- Renseignez-vous sur les sites et les itinéraires conseillés au public et sur leur niveau de « difficulté ».
- N'hésitez pas à faire demi-tour (problèmes physiques, évolution de la météo, retard ou doute sur l'itinéraire choisi).
- Équipez-vous avec de bonnes chaussures adaptées à l'activité, l'itinéraire.
- Attention certaines activités nécessitent le port du casque (VTT, escalade, canyonisme…).
- Avant de partir, vérifiez que vous êtes assuré en responsabilité civile et individuelle accident pour l'activité choisie.

Il est recommandé de demander conseil aux professionnels et associations de la montagne et de vous faire accompagner par un moniteur, un accompagnateur, un animateur fédéral ou un guide.

Ne pas oublier

Emportez avec vous :

- De quoi vous alimenter et vous hydrater.
- Des vêtements adaptés à la météo qui peut changer (et aussi gants, bonnet, casquette, lunettes de soleil…).
- De la crème solaire.
- Une trousse de premiers secours, une couverture de survie, un sifflet.
- Un téléphone portable et les numéros d'urgence utiles.
- Une carte IGN au 1/25 000e des environs.
- Une boussole et un altimètre pour vous aider à vous repérer.
- Un couteau.
- Une lampe.
- Un sifflet.

Être vigilant avec les enfants

Soyez particulièrement vigilant :

- **Avec les enfants :**
  Ils ont tendance à se dépenser sans compter et peuvent se retrouver en état d'épuisement sans signe annonciateur. Évitez les variations d'altitude trop brutales (risque d'otite).
- **Avec les tout-petits :**
  Si vous les transportez sur le dos, l'immobilité et la suspension prolongées peuvent aggraver les effets de certains phénomènes (coup de soleil, insolation, déshydratation, coup de chaleur, refroidissement, gelure).
  Évitez d'emmener des tout-petits au-delà de 2 500 m.

À savoir

- Sur une carte au 1/25 000e : 4 cm représentent 1 km.
- Un écart de 1 mm entre deux courbes de niveau équivaut à une pente de 40 %.

Bien rouler à VTT

- Portez un casque ajusté à votre tête et fermez correctement les sangles.
- Avant de partir en « balade », vérifiez l'état de votre vélo : serrages, pneus, freins, direction…
- Baissez systématiquement la selle avant d'aborder une descente, afin de diminuer le risque de chute.
- Descendez systématiquement du vélo lorsque vous vous approchez d'une section dangereuse.
- Utilisez un vélo et des protections adaptés à votre pratique, notamment pour la descente VTT.

Sports d'eau vive : pratiquer en sécurité

- **Avant la sortie :**
  - Consultez un professionnel, un club et/ou un topoguide
- **Informez-vous sur :**
  - La météo du jour
  - Les heures des lâchers d'eau des barrages
  - Le débit de l'eau (dépendant des précipitations, de la fonte des neiges, de l'importance du bassin versant…)
- **Pendant la sortie :**
  - Portez les équipements de sécurité adaptés à l'activité (gilet de sauvetage, casque, harnais, combinaison néoprène…)
- **Restez vigilant face :**
  - Aux différents mouvements d'eau (rappel, dressage, siphon…)
  - À l'évolution de la météo et du débit de l'eau

En cas d'accident

- Protégez la victime d'un danger imminent, couvrez-la, mettez-la au sec et réconfortez-la.
- Alertez les secours ou faites les prévenir (tél. 112) en transmettant les renseignements suivants :
  - la nature de l'accident et le nombre de victimes, la gravité (inconscience, blessures apparentes…),
  - les soins apportés ou les gestes de secourisme pratiqués,
  - le lieu précis de l'accident (altitude, itinéraire…),
  - les conditions météo locales (vent, visibilité),
  - votre nom et votre numéro d'appel.

Les numéros importants à connaître

112	Numéro d'urgence tout mobile
18	Pompiers
17	Gendarmerie Police
15	SAMU
3250	Choix [4] Météo en montagne

En partenariat avec :
– Ministère de l'Économie, de l'Industrie et de l'Emploi
– Ministère de l'Intérieur, de l'Outre-mer et des Collectivités territoriales

Ne pas jeter sur la voie publique – Imprimé sur du papier recyclé.

Etat civil

Naissances

Toutes nos félicitations aux parents de :

Léa ALLEGRET,
née le 9 avril 2010 à Echirolles (38)

Elioth VIGNERI,
né le 11 avril 2010 à St Martin d'Hères (38)

Luna BERGERON--GOMES,
née le 18 avril 2010 à St Martin d'Hères (38)

Louis DURDAN,
né le 6 mai 2010 à St Martin d'Hères (38)

Juliette DURDAN,
née le 6 mai 2010 St Martin d'Hères (38)

Lucian BUTIUC,
né le 31 mai 2010 St Martin d'Hères (38)

Mariages

Tous nos vœux de bonheur à :

Clarisse VARREAU
et Franck DESJARDIN
le 19 juin 2010 à Venosc

Brigitte ROCHAS
et Claude CHAFFANEL
le 3 juillet 2010 à Venosc

Décès

Toutes nos condoléances aux familles de :

Marguerite PASSARO
décédée le 10 janvier 2010

Robert GIRAUD
décédé le 3 février 2010

Daniel VEYRAT
décédé le 25 juin 2010

Jean MULDER
décédé le 16 juillet 2010

Hélène GARDEN née FORESTE
décédée le 2 août 2010